

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE 34) est une association mise en place par le Conseil Départemental de l'Hérault en 1979 dans le cadre de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, composée d'une quinzaine de collaborateurs. C'est un organisme à but non lucratif dont la mission principale, reconnue d'intérêt public, est la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

A l'appui des quatre missions définies par ses statuts, il intervient auprès des collectivités territoriales et des particuliers en délivrant un conseil sur mesure neutre et indépendant. Il développe également un programme de formation, de sensibilisation et d'information à destination de ces différents publics.

Centre de ressources, lieu d'échanges et de diffusion culturelle, il intervient à toutes les échelles, de la parcelle au grand territoire.

Blog du CAUE de l'Hérault : www.caue34.fr

// MISSIONS

Sous la responsabilité légale de la présidente du CAUE34 et sous l'autorité hiérarchique de la directrice, en concertation et collaboration avec les membres de l'équipe, il/elle partagera son poste entre travail de réflexion, d'appui et de terrain, hors de toute mission de maîtrise d'œuvre. Il/elle aura en charge les missions suivantes :

- Aider la décision en établissant des supports d'analyses, des diagnostics paysagers dans des démarches de projet, tout en facilitant les partenariats avec les services de l'État, du département et autres collectivités territoriales, des établissements publics ... ;
- Venir en appui sur le conseil et l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique. Définir les besoins et fournir les outils opérationnels d'aide à la décision dans les domaines du paysage, des aménagements paysagers, des techniques horticoles et paysagères, en milieu rural ou urbain. Les sujets à traiter sont ceux des espaces publics, de la renaturation en milieu urbain, de la végétalisation/désimperméabilisation des cours d'école, avec le souci d'intégrer les enjeux liés au patrimoine végétal et environnementaux à tous les niveaux. Offrir une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée. Activité à mener seul ou avec l'équipe pluridisciplinaire du CAUE ;
- Veiller aux évolutions des cadres légaux en matière de paysage et d'environnement ;
- Contribuer aux actions d'information, de sensibilisation et de formation des élus, des professionnels du cadre de vie en participant et/ou en organisant des journées, ateliers thématiques sur le territoire départemental sur la base des techniques horticoles et paysagères ;
- Rédiger des articles, participer à la conception de plaquettes, documents d'information ou de vulgarisation ;
- Participer à des actions de sensibilisation en milieu scolaire ou auprès du grand public, dans le domaine du paysage, du génie végétal, en complémentarité avec les membres de l'équipe et en coordination avec la responsable de la mission culture et pédagogie ;
- Contribuer aux actions d'animations interprofessionnelles, de mises en réseaux des acteurs du territoire, de sensibilisation et de formation dans les champs de l'intervention du CAUE.

// PROFIL

Formation et activités antérieures

- Titulaire d'un diplôme de paysagiste concepteur, d'ingénieur ou d'un diplôme universitaire (niveau master ou doctorat) dans le domaine de l'environnement, du paysage et /ou de l'écologie ;
- Expériences professionnelles en maîtrise d'œuvre et/ou en CAUE appréciées dans les domaines du paysage et une forte sensibilité aux questions liées à l'écologie ;

Compétences-aptitudes

- Connaissances en matière d'écologie et fonctionnement des écosystèmes avec une capacité à identifier la faune et la flore, le patrimoine arboré de différents milieux ;
- Bonne connaissance des politiques publiques et environnementales et du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Expérience et compétence en matière de lecture et analyse paysagère, maîtrise des procédures de l'aménagement et des règles des marchés publics ;
- Aptitude au travail collaboratif et en équipe pluridisciplinaire ;
- Maîtrise des outils de représentation graphique et des outils informatiques (Suite Adobe et QGIS) ;
- Bonne expression orale, écrite et graphique ;
- Capacité d'écoute, de dialogue et sens de la pédagogie ;
- Rigueur, autonomie et capacité d'organisation du temps de travail.

// ASPECTS CONTRACTUELS

- CDD à temps partiel // sur une période de 12 mois //90% soit 32 heures/semaine (possibilité de répartir sur la base de 4 jours travaillés) avec période d'essai de trois mois ;
- Rémunération s'appuyant sur l'accord d'entreprise du CAUE de l'Hérault et sa politique salariale suivant l'expérience ;
- Possibilité de télétravail en référence à la charte de télétravail du CAUE de l'Hérault (ordinateur portable fourni) ;
- Souplesse horaire et disponibilité ponctuelle soir et week-end pour réunions en collectivité ou actions de sensibilisation ;
- Impossibilité d'exercer à titre professionnel toute mission de maîtrise d'œuvre sur la totalité du territoire du département de l'Hérault.
- Poste à pourvoir dès le 1^{er} février 2024, basé à Montpellier 19 rue Saint-Louis, comprenant des déplacements, sur le département à l'appui des véhicules de service / Permis de conduire indispensable.

// CANDIDATURE

- Lettre de motivation,
- Curriculum vitæ et portfolio,
- Sélection de références au format de quelques pièces graphiques.

Les candidatures sont à envoyer avant le 10 janvier 2024 par mail à contact@caue34, à l'attention de Mme Julie GARCIN SAUDO, présidente du CAUE de l'Hérault.

Les auditions sont organisées sur la journée du 19 janvier 2024.

Renseignements auprès de Mme Florence Fombonne Rouvier / directrice du CAUE de l'Hérault
florence.fombonnerouvier@caue34.fr – 04 99 133 700